

Mars 2009

Mot du président

Chers membres,

L'année 2009 est déjà bien amorcée et la période des adhésions à l'ACJT a pris fin. Nous sommes heureux de vous annoncer que le taux de renouvellement est excellent et que nous accueillons aussi de nouveaux membres, à qui nous souhaitons la bienvenue. Merci à tous et à toutes.

Depuis la publication du dernier *Juriscribe*, nous avons reçu des commentaires et des suggestions de la part de membres, notamment au cours de la soirée anniversaire de l'association. Toujours soucieux de répondre aux attentes, nous tenons compte de ces commentaires et nous examinons chacune des suggestions. D'ailleurs, nous revoyons la formule du comité de terminologie lequel, comme plusieurs ont pu le constater, s'est essoufflé un peu au fil du temps. Nous conservons toutefois le désir de vous fournir des outils d'intérêt, pouvant vous être utiles. Notamment, le site Web de l'association, qui n'est pas exploité pleinement, sera mis à jour plus régulièrement.

Nous préparons également la **prochaine assemblée annuelle**, qui se tiendra à **Montréal**. Une date a déjà été retenue, à savoir le **dimanche 3 mai**, mais l'endroit reste à confirmer. Bien entendu, nous vous communiquerons tous les détails en temps et lieu.

Bonne lecture !

Mario Pelletier

Dans ce numéro

- Les 20 ans de l'A.C.J.T.
- Congrès
- Néologie
- Découvrez un collègue
- Nouvelles des membres
- Annonces
- Bon de commande

A.C.J.T.



C.A.L.T.

www.acjt.ca



Les 20 ans de l'ACJT – Rencontres et conférence

Le 20 novembre 2008, le président de l'ACJT accueillait 65 personnes, à l'hôtel Sofitel de **Montréal**, pour un coquetel suivi d'un délicieux repas et de la conférence de M^e Michel Bergeron.

Dans son allocution, **M. Mario Pelletier**, traducteur chez BCF s.e.n.c.r.l., rappelle les grands objectifs fixés par l'Association lors de sa création en 1988 et souligne que nous les poursuivons aujourd'hui encore :

- Information sur la traduction juridique
- Promotion de la traduction juridique
- Promotion du statut professionnel des juristes-traducteurs
- Formation et appui du professionnel

Ce dîner marquait aussi le **lancement du nouveau CD, le *Lexique juridique pratique***, gratuit pour les membres ayant acheté les précédentes versions (2000 ou 2005), intitulées le *Lexique pratique des valeurs mobilières*. Il coûte 25 \$ aux autres membres et 75 \$ aux non-membres. (Bon de commande à la fin de ce *Juriscribe*)

Pour conclure, M. Mario Pelletier a remercié **M^{me} Nicole Roch et M^e Michèle Patry** pour l'organisation de la soirée.

Le 20^e anniversaire de l'ACJT à Montréal

La pratique de la traduction juridique est-elle plus facile ou plus difficile aujourd'hui?

Propos recueillis par M^{me} Aline Manson lors de la **conférence donnée par M^e Michel Bergeron**, avocat-réviseur chez McCarthy Tétrault S.E.N.C.R.L., s.r.l., le 20 novembre 2008

C'est avec beaucoup d'humour que M^e Michel Bergeron a présenté son parcours professionnel, d'entraîneur des Nordiques à musicien et avocat écrivain. Ayant fini de prendre sa retraite, il a commencé à travailler dans un grand cabinet d'avocats à Montréal où il exerce toujours la profession de réviseur juridique. Il ajoute à son emploi du temps actuel quelques heures d'enseignement au programme de maîtrise en traduction juridique de l'Université d'Ottawa. Après avoir fêté ses cinquante ans l'an dernier et œuvré pendant quinze ans dans le domaine de la traduction juridique, il nous offre pour le 20^e anniversaire de l'ACJT une nouvelle version du *Lexique juridique pratique* et ses réflexions sur la pratique de la traduction juridique.


Dans quel milieu de travail le juriste (spécialiste du droit)-traducteur (spécialiste du transfert d'un discours d'une langue dans une autre) évolue-t-il ? Avant les années 90, le personnel était réduit. M^e Bergeron cite à titre d'exemple le cabinet où il travaillait et qui comptait deux secrétaires, deux traducteurs et deux réviseurs. Et c'était une grosse équipe ! Le processus se caractérisait par la lenteur : utilisation du papier, de la poste et des copies avec signatures originales, ainsi que le recours limité à des outils de travail. Aujourd'hui c'est l'ordinateur, Internet, le courriel, les outils (comme SEDAR, TERMIUM[®], Google, MultiTrans, DisclosureNet,

A.C.J.T.



C.A.L.T.

www.acjt.ca



etc.), le travail à distance, le service 24/7. Depuis 10 ans, le monde de la traduction juridique a connu une explosion avec l'arrivée de nouveaux joueurs sur le marché des donneurs d'ouvrage. Cela s'est traduit par un manque de personnel, la fatigue des gens en place, la création d'équipes de jour et de soirée. La traduction juridique est-elle devenue plus facile ou plus difficile ?



La demande en traduction juridique est forte. En conséquence, on assiste à un jeu de chaise musicale entre les traducteurs des différents cabinets d'avocats et à la surenchère des salaires et des conditions de travail. Les cabinets cherchent de la relève que ce soit chez les finissants en traduction ou même parmi les traducteurs des cabinets de comptables. Par ailleurs, l'augmentation des outils informatiques facilite le travail du traducteur. Qu'en est-il de celui du réviseur ? Du ratio un réviseur pour deux traducteurs, on est passé à celui d'un réviseur pour trois traducteurs. Le réviseur jouit des mêmes avantages informatiques que le traducteur. La tâche du premier est cependant rendue plus complexe par la difficulté de trouver l'erreur dans une traduction, d'harmoniser les documents et de former la relève !

Que conclure de dix ans de croissance effrénée ? Aujourd'hui, la traduction juridique, est-ce de la traduction spécialisée ou un « amalgame » de traductions de prospectus ? Il ne faut pas oublier le contexte juridique. Le traducteur devrait, au moins une fois, TOUT lire sur les valeurs mobilières, **pas pour tout savoir, mais pour tout comprendre**. Il faut donc s'intéresser au domaine juridique, lire des jugements, de la doctrine et de la jurisprudence.

Que nous réserve l'avenir ? Après dix ans dans une bulle qui vient d'éclater, va-t-on procéder à des mises à pied de traducteurs ? Les traducteurs doivent profiter de l'accalmie présente pour lire des textes de droit et suivre des cours.

Le 20^e anniversaire de l'ACJT dans l'Outaouais

Par M^e **Sophie-Louise Ouimet**, jurilinguiste en chef p. i. et conseillère législative, ministère de la Justice du Canada


Tout comme à Montréal, on a tenu, en Outaouais, à souligner de belle façon le 20^e anniversaire de l'ACJT. Le **jeudi 11 décembre**, une dizaine de membres ont bravé un froid intense et, malgré la grève des transports qui sévissait déjà à Ottawa, ils se sont rencontrés au Musée des Beaux-arts. Un guide les y attendait qui,

A.C.J.T.



C.A.L.T.

www.acjt.ca



pendant une heure et davantage, les a initiés à la sculpture baroque en commentant les bustes réalisés par Bernini et par quelques-uns de ses contemporains. Les explications et les commentaires, complétés par le visionnement d'une partie d'une vidéo de plus d'une heure sur l'époque et sur le personnage du Bernin, ont réussi à donner tout le relief voulu à cette exposition d'abord assez difficile, il faut bien l'avouer.

La joyeuse troupe s'est ensuite transportée à Hull, sans quitter tout à fait l'Italie, puisqu'elle s'est regroupée dans un restaurant italien sis dans une maison ancestrale du boulevard St-Joseph où elle a pu déguster son traditionnel repas de Noël.

Compte rendu – Congrès de l'OTTIAQ 2008

Des spécialisations distinctes, des préoccupations partagées

Par **M. Yves Rémillard**, trad. a., réviseur, Baillaigé McDuff inc.

Après une journée à écouter une multitude de conférenciers, des traducteurs spécialisés pour la plupart, à parler justement de spécialisation de la traduction, les participants au congrès 2008 de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec (OTTIAQ), intitulé « La traduction spécialisée, de plus en plus généralisée? », ont certainement, tout comme moi, fait la constatation suivante : malgré des spécialisations distinctes, tous partagent les mêmes préoccupations.

À ce titre, je ne me tromperai pas en disant que, à l'ACJT, la double formation – sa nécessité ou son utilité – est un sujet brûlant d'actualité. Puisque ce sujet faisait justement l'objet de l'un des deux ateliers auxquels j'ai participé, je me propose de vous rapporter en premier lieu les réflexions qui y ont été soulevées. Ensuite, j'aborderai la question plus large des relations entre traducteur et client spécialiste, et terminerai sur les qualités du congrès lui-même.

La double formation : une nécessité?

À cet atelier du même nom, les conférenciers se sont entendus pour dire qu'il n'y avait pas de réponse simple à la question, car, en bout de ligne, ça dépendait de nombreux facteurs.

L'un des conférenciers, M. Jean-Paul Fontaine, qui a cumulé les formations au cours de sa vie, notamment en pédagogie, et qui a été traducteur chez Hydro-Québec pendant de nombreuses années, a cité les facteurs suivants, entre autres : la nature de la pratique (en cabinet, en entreprise ou en pratique privée), la nature des textes (textes généraux, textes multidisciplinaires ou textes de spécialistes ou de chercheurs, par exemple) et le public visé (grand public, techniciens, professionnels ou spécialistes).

Avec ces facteurs en tête, M. Fontaine nous a proposé quatre niveaux de formation adaptée, qui se résument comme suit.

A.C.J.T.



C.A.L.T.

www.acjt.ca



| Niveau | Nature des textes | Double formation | Type de formation requise |
|--------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 101 | Textes généraux destinés au grand public | Superflue | - Sciences du secondaire - Formation d'appoint <ul style="list-style-type: none">• En entreprise• Cours postsecondaires• Lecture et recherche personnelle• Personnes-ressources (réviseurs) |
| 201 | Textes destinés aux gens de métier, aux techniciens et au personnel administratif | Souhaitable | - Sciences du collégial - Formation en entreprise - Certificat(s) - Formation autodidacte - Personnes-ressources |
| 301 | Textes destinés aux professionnels et aux gestionnaires (de niveau intermédiaire ou supérieur) | Nécessaire | - Minimum : 1 certificat - Idéalement plusieurs certificats ou un baccalauréat - Ou : <ul style="list-style-type: none">• Formation poussée en entreprise• Formation autodidacte poussée• Personnes-ressources (réviseur compétent) |
| 401 | Textes destinés aux professeurs, chercheurs (2 ^e ou 3 ^e cycle) et spécialistes de haut niveau | Indispensable | - Minimum : études universitaires du 1 ^{er} cycle - Formation en entreprise indispensable - Lecture et recherche personnelle - Personnes-ressources - Domaine de spécialisation plus étroit |

D'autre part, M^{me} Ariane Champoux-Cadoche, directrice du service de traduction chez Gowlings, nous a très bien rappelé que, pour ce qui est de la traduction juridique (spécialisée en valeurs mobilières), les domaines du droit touchés et la clientèle des cabinets d'avocats desservie étaient des plus divers. Si divers qu'il y a lieu de se demander si ce n'est pas une formation pluridisciplinaire dont nous aurions tous besoin...

Échanges entre traducteurs et clients spécialistes

En après-midi, de nombreux participants se sont réunis pour écouter deux conférenciers, M. Didier Féminier, trad. a., et M^{me} Hélène Barette, avocate et directrice des Services linguistiques chez Blake, Cassels & Graydon, nous exposer leur point de vue sur les échanges entre traducteurs et clients spécialistes. Pour M. Féminier, la pierre d'assise de la relation entre le traducteur et son client spécialiste est la crédibilité. Pour qu'il y ait crédibilité, il faut une communication franche et ouverte axée sur la collaboration.


Selon M^{me} Barette, tant le traducteur que le client spécialiste a des obligations envers l'autre. Le traducteur est tenu au professionnalisme, dans le sens large du terme, et le client spécialiste est tenu au réalisme (rapport volume-délais) et à la véracité (« donner l'heure juste ») dans ses demandes. Le niveau des attentes du client et les contraintes du travail exigent la plus grande collaboration possible.

A.C.J.T.



C.A.L.T.

www.acjt.ca



Une journée épuisante mais somme toute fort agréable!

Malgré une adhésion de près de 10 ans, c'était la première fois que j'assistais au congrès annuel de l'OTTIAQ. Je dois avouer que je suis allé de surprise en surprise.

Tout d'abord, le congrès, réunissant plus de 300 participants, m'a semblé très bien organisé à tous points de vue : l'accueil était chaleureux et efficace, tous les locaux, tant les espaces où circuler que les salles de conférences, étaient vastes et agréables, les animateurs respectaient l'horaire fixé pour les ateliers et les diverses activités, et la nourriture servie était de très bonne qualité.

Ensuite, je ne savais même pas qu'il y aurait des stands d'exposants! De toute manière, l'avoir su, j'aurais pu douter de la pertinence de leur présence et je me serais trompé : j'ai dû profiter de trois occasions pour parvenir à en faire le tour! Non pas qu'ils aient été si nombreux, c'est plutôt le matériel présenté qui retenait mon attention ou, plutôt, « notre » attention, si l'on considère tous les trad. a., term. a. et int. a. qui butinaient tout autour.

Pour revenir aux ateliers, il y en avait d'autres que ceux auxquels j'ai assisté, mais ces deux-là m'ont paru les plus pertinents, compte tenu de la mission de l'ACJT. Vous trouverez plus de détails sur tous les ateliers du congrès sur le site Web de l'OTTIAQ.

Néologie — Consécration d'un néologisme par la Cour suprême du Canada

Par **M^e Claire Vallée**, jurilinguiste, Cour suprême du Canada

Récemment, dans les arrêts *Shafron*, 2009 CSC 6 et *Bande et nation indiennes d'Ermineskin*, 2009 CSC 9, la Cour suprême du Canada, sous l'impulsion de ses jurilinguistes, a retenu le néologisme proposé puis normalisé par le Programme d'administration de la justice dans les deux langues officielles (PAJLO) pour le terme « *fiduciary* ». Jusqu'alors, la Cour ne distinguait pas entre « *fiduciary relationship* » et « *trustee relationship* », les qualifiant toutes deux de fiduciaires. Or, la première est un générique par rapport à la seconde. On peut consulter le site du PAJLO (pajlo.org) pour plus de précisions à ce sujet. La Cour a donc donné son aval à la néologie en common law dans un domaine on ne peut plus nébuleux. Ainsi, elle emploie désormais « **fiducial** » comme adjectif (pour qualifier la relation ou l'obligation) et comme substantif (pour désigner le débiteur de l'obligation fiduciaire : le fiducial).

Annonces

Rencontres

Le **Grand rendez-vous des terminologues** « La terminologie au culturel » aura lieu le **lundi 16 mars 2009**, à 17 h 30, dans les locaux de l'OTTIAQ, au 2021, avenue Union, bureau 1108, à **Montréal**.

A.C.J.T.



C.A.L.T.

www.acjt.ca



Mission commerciale de l'industrie canadienne de la langue, **du 23 au 27 mars 2009**, à Santiago, **au Chili avec l'AILIA** (Inscription sur le site de l'AILIA)

Découvrez un collègue

Par M. Pierre St-Laurent, juriste-traducteur, Les Traductions Tessier

Chargé de plusieurs clients dans l'une des plus importantes entreprises de traduction à Ottawa, Les Traductions Tessier, je suis essentiellement responsable de la traduction juridique et financière. En outre, j'enseigne la traduction en valeurs mobilières au programme de maîtrise en traduction juridique de l'Université d'Ottawa et je donne des ateliers pour Magistrad. Ma formation en droit et mes dix années d'expérience en traduction, notamment de jugements et de documents liés aux valeurs mobilières, m'ont bien préparé à ces deux charges.

La diversité des textes juridiques et financiers que je traduis rend le travail stimulant, tandis que la technologie me procure à la fois souplesse, capacité de répondre aux urgences et qualité de vie. Je m'explique. Tout d'abord, la dictée est de mise. Comme les « dicteurs » le savent, le traducteur qui dicte fait son texte beaucoup plus rapidement que celui qui le tape lui-même (dans mon cas, on parle d'une production doublée). Ce qu'il y a de particulier chez Les Traductions Tessier, c'est l'inexistence de dictaphones et de cassettes, qui ont fait place au micro et à l'utilisation de fichiers Wave transmis par courriels. Concrètement, cela signifie que le traducteur peut recevoir un texte urgent chez lui le soir, le dicter et l'envoyer à l'opératrice, qui est aussi chez elle. Donc, pas de longues heures passées au bureau à attendre que le texte arrive!

Mais, ce n'est pas tout. Lorsque je reçois un texte à traduire, je connais le pourcentage d'occurrences (c.-à-d. la proportion déjà traduite) et, s'il est élevé, je demande qu'on « passe Trados ». De plus, les traducteurs entrent dans le système les versions anglaise et française des termes privilégiés par les clients et les titres officiels de programmes et de publications, ce qui me permet, pour chaque texte, d'imprimer (outre la version anglaise propre) une version anglaise contenant les expressions françaises justes. Cela accélère la traduction, assure l'uniformité et contribue à la satisfaction des clients. Nous avons une base de données bitexte divisée par client, facile à consulter, qui comprend tous les textes traduits au cours des dix dernières années. Enfin, les traducteurs peuvent aussi compter sur un service de recherche interne.

Comblés les clients (y compris les clients difficiles) en leur remettant très rapidement des textes de qualité sans sacrifier soirées et fins de semaine complètes est non seulement possible; c'est monnaie courante dans mon milieu de travail!

Les opinions exprimées sous les rubriques précédentes ne sont pas celles de l'ACJT. Les renseignements qui y sont présentés sont fournis par la personne ou l'organisme faisant l'objet de l'article.

A.C.J.T.



C.A.L.T.

www.acjt.ca



Nouvelles des membres

Yannick Pourbaix, directeur du Service de la traduction de Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l., est maintenant chargé de cours à la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal. Il donne le cours « Traduction juridique et administrative » aux étudiants du certificat en traduction.

Le 25 novembre 2008, la Cour suprême du Canada reconnaissait les longs états de service dans la fonction publique fédérale de plusieurs de ses employés. Parmi eux, notre collègue **M^e Claire Vallée**, jurilinguiste, a été honorée pour ses 20 ans de loyaux services. Toutes nos félicitations à notre collègue et ancienne présidente de l'ACJT.

M. Éric Filion, traducteur juridique, anciennement chez Fraser Milner Casgrain S.E.N.C.R.L., s.r.l., se joint aux services linguistiques de Blake, Cassels and Graydon S.E.N.C.R.L., s.r.l.

M. Jean-Pierre Mercé, traducteur juridique, anciennement chez Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l., travaille maintenant comme traducteur pigiste.

Annonces

Formation et perfectionnement

OTTIAQ :

« Comment optimiser ses recherches dans Internet », région de l'Outaouais, le 21 mars 2009

« La nouvelle norme canadienne sur les services de traduction », le 2 avril 2009

Pour vous inscrire : http://www.ottiaq.org/formation_continue/

Magistrad :

Formation à Gatineau, Montréal, Québec, Regina et Vancouver

Consulter le calendrier à <http://www.magistrad.com/calendrier.php>

RAPPEL

L'ACJT vous offre la possibilité d'échanger le *Lexique pratique des valeurs mobilières* sur cédérom que vous possédez contre le ***Lexique juridique pratique 2008***.

Vous n'avez qu'à remplir le bon d'échange et me le retourner ainsi que votre cédérom et je vous ferai parvenir le nouveau lexique.

NICOLE ROCH
450-655-1168

Prochaine date de tombée :

31 mai 2009

Adresse d'envoi des articles :

aline_manson@yahoo.ca

A.C.J.T.



C.A.L.T.

www.acjt.ca



Dest. : ACJT
288, rue Joseph-Huet
Boucherville (Québec)
J4B 2C3

BON D'ÉCHANGE

Nom : _____

Adresse : _____

Tél. (rés.) : _____ **(bur.) :** _____

Veillez me faire parvenir _____ cédérom(s) Lexique juridique pratique.

En retour, je vous remets _____ cédérom(s) Lexique juridique des valeurs mobilières.

A.C.J.T.



C.A.L.T.

www.acjt.ca